

## Formulaire de demande vignette de stationnement

Sont considérés comme « résidents », les habitants d'une zone de stationnement réglementé. Ils doivent justifier de leur domicile personnel dans la zone concernée.

La demande est effectuée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le macaron est gratuit, valable un an et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement.

Formulaire à retourner dûment complété à l'adresse [police-municipale@eaubonne.fr](mailto:police-municipale@eaubonne.fr)

Ou à la police municipale 7 Avenue de Budenheim, 95600 Eaubonne

### **DEMANDEUR :**

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **ADRESSE :**

N° de la voie : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_

Nom de la résidence : \_\_\_\_\_

Logement et étage n° : \_\_\_\_\_

Quartier : \_\_\_\_\_

Propriétaire  Locataire

### **RESPECT DES CRITÈRES**

- Le foncier de mon habitation ne me permet pas de disposer d'un parking ou d'un garage privé.
- Je ne peux techniquement pas rentrer mon véhicule dans ma propriété (absence d'entrée carrossable, portail non adapté).
- Je n'ai aucune capacité de stationnement dans les parkings de mon bailleur.

### **DEMANDE :**

- Première demande de macaron
- Demande de renouvellement de macaron
- Changement de véhicule
- Changement d'adresse

Je demande une vignette de stationnement et j'ai bien noté que :

- La vignette de stationnement est accordée à un seul véhicule par foyer et est à apposer sur le pare-brise ;
- La vignette de stationnement ne sera délivrée qu'aux habitants résidants dans les rues concernées par l'arrêté n°2022/048 ;
- La délivrance de la vignette de stationnement pourra être effectuée uniquement après vérification par les services de la ville de l'impossibilité de stationner mon véhicule à domicile ou de l'impossibilité technique pour stationner mon véhicule à domicile ;
- Avec ce dispositif (vignette de stationnement apposée sur le pare-brise), mon stationnement résidentiel est autorisé uniquement dans ma rue ;
- L'absence de vignette de stationnement sur mon pare-brise m'expose à une verbalisation ;
- La vignette de stationnement n'autorise pas le stationnement abusif sur le domaine public au-delà de 7 jours (article R417-12 du Code de la route), et ne protège pas d'une verbalisation en cas de non-respect des règles ordinaires de stationnement ;
- Avant la fin de la période de validité indiquée sur ma vignette de stationnement, si je le souhaite, je devrais entreprendre les démarches administratives afin renouveler ma demande.

**MON VEHICULE :**

Marque : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

**MES DOCUMENTS :**

- Pièce d'identité recto / verso correspondant au justificatif de domicile et à la carte grise
- Un justificatif de domicile
- La carte grise du véhicule concernée

A Eaubonne le

Signature :

N° dossier :

Cachet réservé à l'administration

- Validée le
- Refusée pour les motifs suivants :

Date :

Signature de l'agent :